



Development **S**mart **I**nnovation **T**hrough **R**esearch in **A**griculture **D**e**S**IRA

Adapter L'accès Aux Ressources Agro-Pastorales Dans Un Contexte De Mobilité Et De Changement Climatique Pour L'élevage Pastoral Au Tchad - ACCEPT

RAPPORT DE MISSION

Voyage d'échange relatif aux outils d'aide à la prise de décision (OAD) pour la prévention et la gestion de conflits auprès du Code Rural du Niger, du 22 au 30 Octobre 2022



Novembre 2022

Introduction

ACCEPT est un projet de recherche-action en partenariat (RAP) qui vise à contribuer au renforcement de la résilience des pasteurs et agro-pasteurs tchadiens dans un contexte de changement climatique. De manière plus spécifique, il s'agit de produire des connaissances, tester et évaluer des innovations et fournir des outils d'aide à la décision facilitant l'adaptation des pasteurs et des agro-pasteurs au changement climatique, dans un contexte d'accentuation de la compétition sur les ressources agro-sylvo-pastorales.

ACCEPT intervient dans les provinces de : Mandoul/Moyen-Chari (zone Soudanienne) ; Guéra/Batha et Chari-Baguirmi (zone Sahélienne) et Ennedi/Ouadi Fira (zone Saharienne) autour de trois composantes thématiques complémentaires C1 : Production de connaissances ; C2 : Co-conception d'innovations ; C3 : Co-élaboration outils d'aide à la décision (OAD) pilotées par une composante C4 : Coordination et animation du projet. Il est mis en œuvre à travers un consortium constitué par l'Institut de Recherche en Elevage pour le Développement (IRED), Plateforme Pastorale du Tchad (PPT), et Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Comme stratégie, le projet allie les investissements aux méthodes participatives dans l'optique d'asseoir à la base une gouvernance locale responsable des systèmes agropastoraux.

La composante 3 est intitulée « **Co-élaboration outils d'aide à la décision (OAD) avec les acteurs des comités locaux et de la plateforme pastorale pour faciliter l'adaptation au changement climatique et contribuer à la prévention et gestion des risques de conflits** ».

Elle comporte essentiellement deux domaines d'activités à savoir :

- La Co-élaboration d'Outils d'Aide à la Décision (OAD) adaptée au contexte local et à l'évolution des ressources naturelles et la variabilité du climat ;
- Le Renforcement des capacités et formation des parties prenantes à travers les organisations des producteurs (pasteurs, agropasteurs et agriculteurs) aux outils de prévention et de gestion des conflits ;

Cette mission de voyage d'études et d'échanges s'inscrit dans la continuité des activités de la composante 3. Elle est en phase avec les recommandations du colloque régional sur le foncier agropastoral de novembre 2021 à N'Djamena au cours de laquelle la PPT a élaboré une note de plaidoyer pour de tels voyages d'apprentissage croisé notamment pour apprendre de l'expérience nigérienne.

L'objectif principal de cette mission de visite d'échange était de bénéficier des expériences du Code Rural du Niger en matière de prévention et gestion de conflits agropastoraux, en vue de renforcer les capacités opérationnelles des comités d'entente et de médiation (CEM) de la zone d'intervention du projet. Afin de s'imprégner de ces approches, un voyage d'échange a été organisé du 22 au 30 Octobre 2022 par le projet ACCEPT, Financé par l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative avec la participation des acteurs locaux du projet.

La mission était ainsi composée de :

- Secrétaire Exécutif permanent de la Plateforme Pastorale du Tchad ;
- Assistant technique et scientifique du projet ACCEPT

- Responsable de la Composante 3 ACCEPT
- Chef de Canton de Moukoulou et Vice-président du CEM d'Abtouyou (Bitkine)
- Chef de Canton de Goundi et président d'honneur du CEM de Goundi
- Président du CEM départemental de Mandoul Occidental (Bedjondo).

Le présent rapport qui fait la synthèse de ce voyage d'échange, est structuré autour des points suivants :

- Les rencontres institutionnelles avec les autorités et les acteurs collaborant avec le CNCR
- Les échanges à caractère technique entre le CNCR et la PPT
- Les visites de terrain
- Les recommandations et perspectives.

I. OBJECTIFS DE LA MISSION

Cette mission permettra en particulier de :

- ✓ Recueil des opinions et perceptions auprès des acteurs institutionnels et locaux vis-à-vis des conflits ;
- ✓ Recueil des dispositifs de réponses, des outils de prévention et de gestion mis en œuvre dans les mécanismes de suivi et évaluation ;
- ✓ Echanger avec les cadres du Code rural pour comprendre les rôles, les responsabilités, les missions et les compositions des structures de la prévention et gestion des conflits agropastoraux ;
- ✓ Comprendre le mécanisme de circulation d'information entre un système communautaire d'alerte précoce et des réponses d'urgences en cas de conflits et la gestion de données ;
- ✓ Se familiariser avec les outils techniques de collectes et d'analyse des informations et la synergie d'actions avec les autres structures nationales sectorielles de prévention et de gestion des conflits ;
- ✓ Echanger avec les structures ou branches locales de prévention et de gestion de conflits en vue de comprendre les atouts et les mécanismes de gestion des données dans l'accomplissement de leur mission.

II. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la présente mission sont les suivants :

1. Les opinions et perceptions des acteurs institutionnels et locaux vis-à-vis des conflits sont recueillies ;
2. Les dispositifs de réponses, des outils de prévention et de gestion mis en œuvre dans les mécanismes de suivi et évaluation sont recueillis ;
3. L'échange avec les cadres du Code rural pour comprendre les rôles, les responsabilités, les missions et les compositions des structures occupant de la prévention et gestion des conflits agropastoraux est tenu ;
4. Le mécanisme de circulation d'information entre un système communautaire d'alerte précoce et des réponses d'urgences en cas de conflits est compris ;
5. Les outils techniques de collectes et d'analyse des informations et la synergie d'actions avec les autres structures nationales sectorielles de prévention et de gestion des conflits sont obtenus ;

6. L'échange avec les structures ou branches locales de prévention et de gestion de conflits en vue de comprendre les atouts et les mécanismes de gestion de données dans l'accomplissement de leur mission est tenu.

III. DEROULEMENT DE LA MISSION

3.1 Briefing de la délégation par le Secrétaire Permanent du Comité National du Code Rural du Niger

Ce briefing de cadrage a eu lieu dans le bureau du Secrétaire Permanent du Comité National du Code Rural (SPCNCR) à Niamey. Elle fut présidée par le Secrétaire Permanent de ladite institution. Cette rencontre a permis de présenter l'équipe de la mission au SPCNCR et ses collaborateurs. A l'issue de ce briefing, le SPCNCR a insisté sur le principe de la visite qui est un cadre du donner et de recevoir.

3.2 Visites de courtoisie

- A Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture

La délégation sous la conduite du Secrétaire Permanent CNCR a rendu une visite de civilité aux autorités administratives du Ministère de l'Agriculture, porteur du dispositif, en occurrence le secrétaire Général du ministère de l'Agriculture, auquel elle n'a pas manqué d'expliquer le but de la mission. Il s'agit notamment d'une visite d'échanges et de partage entre l'équipe tchadienne constituée des acteurs de la Plateforme Pastorale du Tchad (cadres du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, les chefs traditionnels et la société civile (CEM)) et de responsables du projet ACCEPT, avec le Secrétariat Permanent du Comité National du Code Rural, voyage financé par l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative DESIRA à travers le projet ACCEPT. Le Secrétaire Général du Ministère, a été tout d'abord particulièrement sensible aux marques de considération portées à l'endroit du Niger et particulièrement au Code Rural qui est une référence dans la sous-région, avant de confirmer son soutien à la mission tchadienne pour le travail à effectuer et la chaleureuse bienvenue et un agréable séjour permis les siens. Il a aussi insisté sur le principe de la visite qui est un cadre du donner et de recevoir.

3.3 LES RENCONTRES INSTITUTIONNELLES AVEC LES AUTORITES ET LES ACTEURS COLLABORANT AVEC LE CNCR

3.3.1 Entretien avec le Rassemblement Démocratique des Femmes du Niger (RDFN):

Le Rassemblement Démocratique des Femmes du Niger (RDFN) est aussi un partenaire de mise en œuvre des activités du Code Rural. Il participe à travers son collège de femmes dans l'élaboration de la politique foncière et est représenté dans toutes les instances foncières. Ces femmes interviennent aussi dans la gestion foncière à travers les Cofo de base à hauteur de 20%.

Les femmes à travers le RDFN bénéficient de 25% des aménagements agro hydriques et pour les achats de droit foncier, elles ont un traitement particulier (versement par tranche). Elles ont eu le droit d'être informées ou consultées lorsqu'elles sont copropriétaires des parcelles, surtout lorsque celles-ci seront vendues (par les maries ou ayant droit hommes)

Le RDFN sensibilise les femmes à être propriétaires de terres et de les sécurisées et d'être des médiatrices en cas de conflits afin de les régler à l'amiable. Ces femmes sont appelées des femmes leaders. Elles assistent les chefs traditionnels dans la gestion de conflits. Elles bénéficient des appuis (activités génératrices de revenus).

Le RDFN a mis en place un système de remontée des informations par les appels téléphoniques et de messages verbaux.

3.3.2 Reunion échanges avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Niger:

Conduite par le secrétaire permanent du comité national du code rural, Mr IDI Leko, la mission a eu droit à une réunion de travail avec les partenaires techniques et financiers du Code rural. Ce cadre de concertation des PTF piloté par le GIZ a pour rôle d'orienter les ressources financières de tous les partenaires techniques et financiers de l'Etat Nigérien ; d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique foncière.

D'après Madame Inch, le Niger par le biais de la FAO a aujourd'hui sa politique foncière et un comité national de la transhumance qui sont des outils très importants pour la stabilité et le développement. Par contre le Tchad ne les a pas mais néanmoins il a un observatoire foncier. Tout de même une initiative semblable à celle du Niger a été entamée au Tchad avec l'ensemble des cadres des ministères sectoriels du développement rural et les acteurs de la société civile intervenant dans le monde rural afin d'aboutir à ces outils.

Les défis de ce cadre de concertation des PTF sur l'avenir des producteurs ruraux d'ici 20 ans :

- il faut mettre des systèmes qui financent leurs activités;
- Créer de structures pérennes qui auront leurs propres ressources financières;
- Définir les vocations des ressources naturelles et mettre en place un mécanisme local pour la gestion des ressources naturelles et pastorales à travers des accords sociaux fonciers et des accords sociaux sur la gestion des ressources naturelles.

Tous ceux-ci doit prendre son envol à partir des traditionnels à la modernité.

3.3.3 Entretien avec le Réseau des Femmes pour la Paix au Niger (REFEPA):

Partenaire privilégié du code rural, cette organisation a été créée en 2006 à travers tous les pays ouest africains. Elle a pour mission première la gestion des crises et la prévention de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et les conflits agropastoraux. Il couvre 3 régions du Pays.

Le REFEPA participe aux activités du Comité national du Code Rural à travers les femmes médiatrices qu'il a eu à former et qui sont membres de différentes commissions foncières de base. Au total 600 femmes médiatrices sont formées et misent à la disposition de ces COFOB.

Le REFEPA travaille sur la base d'un programme depuis 10 ans dans le cadre suivant :

- L'établissement des actes d'Etat civile;
- La sensibilisation sur la violence inerante;
- La formation des femmes en alphabetization;
- La formation des jeunes en mecanique auto;
- L'appui des femmes et jeunes en AGR;

Tous ceux-ci grâce aux financements de l'Etat de Suisse et de l'ONU-Femme.

Le REFEPa a mis en place un système de registre des événements pour inventorier toutes les réalisées à la base jusqu'à la coordination nationale.

3.3.4 Entretien avec la Plate-Forme Paysanne (PFP):

La délégation PPT/ACCEPT-SPCNCr conduite par le secrétaire permanent du CNCr a rencontré les responsables de la Plate-Forme Paysanne (PFP) dans la matinée du 25 octobre. En effet, la PFP est l'un des partenaires de mise en œuvre des activités du Code Rural.

D'après la présentation du responsable chargé des projets monsieur Saley Mahamane, la PFP est créée en avril 1998 avec comme principal objectif la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertification. Elle regroupe en son sein 13 organisations et associations du monde rural, parmi lesquelles 6 sont du domaine de l'élevage et une organisation féminine (le Rassemblement Démocratique de Femmes du Niger). La plateforme paysanne dispose d'un observatoire de suivi à travers un dispositif de planification quinquennale et d'un collège des jeunes et de femmes. Elle organise un cadre de rencontre annuelle dit la semaine du paysan depuis 7ans.

Elle est structurée comme suit :

- Une assemblée générale, c'est cadre électif et décisionnaire;
- Une équipe technique, elle conçoit les projets et autres activités ;
- Des coordinations regionales, départementales et communales ; elles mettent en oeuvre toutes les activités de la PFP.

Les ressources de la PFP, proviennent de cotisation annuelle des membres qui revient à 250 000F CFA par organisation membre, des contributions de ces membres lors des événements, les prestation de service, les audits de comptable et l'appui du fonds commun de l'UMOA. Le taux d'adhésion est de 200 000F CFA.

La PFP travaille avec l'Etat nigérien à travers ses structures qui œuvrent dans le domaine du monde rural tel que les Commissions foncières de base (COFOB). Ce sont des démembrements du Code Rural. Avec les COFOB, la PFP renforce les capacités de ses acteurs. Elle bénéficie également des appuis des universités nigériennes et des scientifiques.

3.3.5 Rencontre avec la Haute Autorité de la Consolidation de Paix (HACP) :

La HACP a été créée en 1994 à travers un texte réglementaire intitulé « les accords de paix » et révisée en 2010 sous le nom de « réconciliation nationale ». Il a pour la mission principale d'apporter des réponses non militaires pour consolider la paix au Niger avec comme zone d'intervention, les zones post conflits (zones qui ont connus la rébellion et les zones qui subissent des menaces des rebelles et des terroristes).

Les axes d'intervention :

- 1- Renforcement de la résilience communautaires (activités socio-économiques);
- 2- Renforcement de la légitimité de l'Etat; de la Gouvernance (mise en place des infrastructures: services sociaux de base), renforcement de la Justice locale, renforcer la collaboration avec les services technique de l'Etat et appuyer les activités du Code rural ;
- 3- Prévention des conflits à travers le dialogue politique et communautaires, collaboration avec les chefs traditionnels pour la consolidation de la paix, les mécanismes anticipation des conflits (commissions paix et sécurité), appuyer les conseils départementaux des sécurités qui sont présides par les préfets. Les conseils départementaux de sécurités sont considérés comme un outil de prévention de conflits.

Le principe du HACP est la discrimination positive, à l'exemple des zones pastorales, même si le nombre des éleveurs ne répond pas aux normes.

Le HACP a comme avantage le fonds de relèvement lié au trésor public (ligne budgétaire nationale) et les financements des PTF.

Le HACP réalise ses activités à travers ses démembrements régionaux, départementaux et communales par la méthode faire-faire, en utilisant les mécanismes de l'organisation des forums, des caravanes et des tribunes citoyennes.

3.4 Entretien avec le Chef de Canton de Karma:

L'entretien avec le chef de canton de Karma s'est déroulé à Niamey et a duré 1h. Le chef de canton a fait historique de l'organisation des chefferies traditionnelles qui est créée en 1949, sous l'appellation de « syndicat des chefs traditionnels ». Ceci a permis aux certains chefs traditionnels d'être dans le 1^{er} gouvernement de 1960. Ensuite les chefs traditionnels sont déclarés apolitiques et considérés comme des agents de l'administration et des conciliateurs par la loi 015 de 2015.

La succession à la tête des chefferies traditionnelles se fait par élection. Les candidats peuvent être les ayants droits qu'ils soient les princes de naissance ou du sang.

Les chefs traditionnels n'ont pas des salaires mais ils ont des allocations. Leurs ressources proviennent :

- Restournes (collectes 7% aux chefs traditionnels et 12% aux chefs de village);
- Collectes aux marches (2% aux chefs traditionnels et 5% aux chefs de village)

Les chefs traditionnels bénéficient de subvention de l'Etat pour la réhabilitation de leurs palais et d'une prise en charge sanitaire à hauteur de 80%. L'Etat assure également la sécurité des chefs traditionnels.

En fin pour la gestion de conflits fonciers ou agropastoraux, les chefferies traditionnelles en dehors du dispositif créant la commission paritaire de gestion de conflit, ont chacun un collège de notables composés des princes, des imams et des sages qui gère au quotidien les conflits.

3.3.6 Entretien avec le Réseau des Organisations des Pasteurs et Eleveurs du Niger (ROPEN)

Le ROPEN est une structure de la société civile regroupant en son sein 13 faitières nationales des pasteurs et des éleveurs. Le réseau intervient dans le développement pastoral. Il est impliqué dans la gestion de conflits liés aux ressources partagées et l'organisation des ressources agropastorales et hydriques et la prévention des conflits en sensibilisant les éleveurs et les pasteurs sur la descente précoce. Cette campagne de sensibilisation se fait au niveau des points d'attaches de ces derniers. Le réseau a joué un rôle capital dans l'adoption du comité national de la transhumance (CNT).

3.4 LES ECHANGES A CARACTERE TECHNIQUE ENTRE LE CNCR ET LA PPT

3.4.1 Communication sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Code Rural suivie d'échanges :

Cette communication a été faite par Mr ABDOULRAZAK HASSAN, Celui-ci dans sa communication a mis l'accent sur les éléments suivants :

- ✓ Le contexte d'élaboration du code rural
- ✓ Les objectifs du code rural
- ✓ Les dispositifs institutionnels et juridiques du code rural
- ✓ Les outils constitués qui sont entre autres, le dossier rural, le schéma d'aménagement foncier(SAF) et le système d'information foncière(SIF)
- ✓ Difficultés liées à la mise en œuvre du code rural qui sont :
 - L'Insuffisance des moyens humains, matériels et financiers
 - Les Problèmes d'application des textes
 - L'Inadaptation de certains textes au contexte actuel
 - La Dépendance des institutions du code rural du financement des PTF pour mener des activités
 - L'Insuffisance de pilotage politique.
- ✓ Les défis liés à la mise en œuvre du code rural à savoir :
 - Rendre le dispositif du code rural fonctionnel sur l'ensemble du territoire
 - Assurer la sécurisation effective des droits des producteurs ruraux à un coût accessible
 - Réaliser les SAF restants
 - Renforcer le dispositif de suivi évaluation
 - Adopter le dispositif institutionnel et juridique au contexte actuel
 - La mise en œuvre de la politique foncière.

Pour conclure sa communication, il a interprété le logo du code qui résume la finalité recherchée à travers tout ce qui est fait en amont entrant dans le cadre de la prévention.

Plusieurs interventions ont suivi cette présentation pour l'enrichir d'avantage dont celle du SP qui a insisté sur les objectifs, les outils et les dispositifs du code rural et celles d'autres intervenants qui ont présenté le code rural comme un outil alternatif à une immatriculation foncière longue, coûteuse et inaccessible aux utilisateurs des ressources.

Points d'échanges

Après la communication, des échanges et des discussions ont eu lieu autour des points suivants :

- ✓ Composition des commissions foncières (COFO) ;
- ✓ Lien entre SAF et les autres outils de planification
- ✓ La valeur des actes au niveau des banques
- ✓ L'ancrage du CNCR
- ✓ Sécurisation des ressources partagées
- ✓ La gestion du SIF

Ces échanges ont permis de revenir sur le cas spécifique du Niger où les structures du code rural sont constituées par d'agents de l'administration de l'Etat.

3.4.2 Communication sur la prévention et gestion de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles suivie d'échanges :

Cette communication a été faite par Mr MAMAN SANI expert foncier au MSA. Dans sa communication, il a mis l'accent sur :

- Les principales causes de conflits fonciers au Niger:
 - Transactions foncières sans traces écrites
 - Empiètement des limites des champs
 - Dégâts champêtres
 - Sévices sur les animaux
 - Non-respect des us et traditions par des pasteurs
 - Non-respect des dates de fermeture et de libération des champs
 - Remonté du front agricole vers la zone pastorale
 - Empiètement sur les espaces pastoraux
- Typologie des conflits fonciers :
 - Conflits agriculteurs/éleveurs
 - Conflits agriculteurs/agriculteurs
 - Conflits éleveurs/éleveurs
 - Conflits éleveurs/ pêcheurs
 - Conflits pêcheurs/pêcheurs
 - Conflits chasseurs/communautés
- Les acteurs intervenant dans la gestion des conflits fonciers
- Les mécanismes et stratégies de prévention de conflits fonciers
- Les conséquences des conflits fonciers au Niger
- Le mécanisme de gestion de conflits fonciers au Niger : la conciliation et le recours à la justice en cas de non conciliation.

Il faut enfin noter que, tout au long de sa communication, le présentateur a utilisé des images pour illustrer chaque cas et des posters résumant la procédure de gestion des conflits. En concluant son exposé, il en appelle à un renforcement du cadre institutionnel et juridique de prévention et de gestion des conflits et à un changement de comportement favorable à une utilisation des ressources naturelles apaisée afin d'impulser le développement local.

Les points d'échanges

Après la présentations de la communication, des discussions et échanges ont eu lieu autour des points suivants :

- La Similitude entre les mécanismes de prévention de conflits du Niger et ceux du Tchad
- La remonté de l'information relative aux conflits fonciers
- La Différence dans la gestion des conflits fonciers entre le Niger et le Tchad
- Le découpage ou rapport canton/commune
- La remonté du front pastoral sur le front agricole
- La différence entre les deux systèmes concernant la fermeture et la libération des champs
- Les acteurs intervenant dans la prévention et la gestion des conflits ;
- Les commissions paritaires de gestion de conflit par la mode de conciliation.

3.4.3 Communication sur l'Elevage pastoral: justification technique, suivie d'échanges :

Cette communication a été présentée par Dr SAIDOU ABOUBA, conseiller à l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) et a été articulée autour des points suivant :

- L'incertitude dans la disponibilité et la répartition spéciale des ressources
- La mobilité est la seule possibilité d'exploiter des ressources naturelles dispersées et imprévisibles ;
- La zone d'emprise de la zone pastorale : la zone saharo-sahélienne et la zone sahelo-soudanienne ;
- Les communautés/espèces/mouvements ;
 - nomadisme
 - transhumance
- la spécificité des systèmes pastoraux du Niger :
 - une zone pastorale légalement reconnue
 - une zone agropastorale et agricole avec ses enclaves pastorales et couloirs utilisés pour le mouvement sud/nord
 - la spécificité des systèmes pastoraux au Tchad
 - la spécificité des systèmes pastoraux au Burkina Faso
- le processus d'élaboration de l'ordonnance 2010-029 relative au pastoralisme
- la modernisation de l'arsenal de gestion du foncier rural
- les principes de mobilité
- l'hydraulique pastorale

Les points d'échanges qui ont suivi sa présentation sont :

- le maillage des puits pastoraux ;

- l'annulation du code pastoral du Tchad
- l'insuffisance des textes sur le pastoralisme au Tchad

Ces échanges ont souligné une avancée du foncier pastoral nigérien comparativement aux autres pays sahéliens. Cela est dû en général à l'adoption des textes relatifs à l'ordonnance 2010-029 et ses décrets d'application.

3.4.3 Communication sur le projet ACCEPT et la Plateforme Pastorale du Tchad (PPT) :

➤ Le projet ACCEPT

ACCEPT est un projet de recherche-action en partenariat (RAP) qui vise à contribuer au renforcement de la résilience des pasteurs et agro-pasteurs tchadiens dans un contexte de changement climatique. De manière plus spécifique, il s'agit de produire des connaissances, tester et évaluer des innovations et fournir des outils d'aide à la décision facilitant l'adaptation des pasteurs et des agro-pasteurs au changement climatique, dans un contexte d'accroissement de la compétition sur les ressources agro-sylvo-pastorales.

ACCEPT intervient dans les provinces de :

- Mandoul/Moyen-Chari (zone Soudanienne) ;
- Guéra/Batha et Chari-Baguirmi (zone Sahélienne)
- Ennedi/Ouadi Fira (zone Saharienne)

Il est composé de trois composantes thématiques complémentaires :

- ✓ C1: Production de connaissances;
- ✓ C2 : Co-conception d'innovations ;
- ✓ C3 : Co-élaboration outils d'aide à la décision (OAD);
- ✓ C4: Coordination et animation du projet.

Il est mis en œuvre à travers un consortium constitué par l'Institut de Recherche en Elevage pour le Développement (IRED), Plateforme Pastorale du Tchad (PPT), et Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Plateforme Pastorale du Tchad.

Comme stratégie, elle allie les investissements aux méthodes participatives dans l'optique d'asseoir à la base une gouvernance locale responsable des systèmes agropastoraux.

Bénéficiaires finaux

- Ménages pastoraux et agro-pastoraux (femmes, jeunes, réfugiés...)
- Leurs organisations professionnelles, de la zone d'intervention

Résultats attendus

- ✓ **R1**-Les connaissances sur les pratiques d'adaptation des systèmes pastoraux et agro-pastoraux au changement climatique sont actualisées et partagées ;
- ✓ **R2**-Des innovations pour un meilleur accès aux ressources agro-pastorales et une adaptation sont Co-conçues, testées, évaluées et diffusées ;
- ✓ **R3**-De nouveaux outils d'aide à la décision pour une meilleure prévention et gestion des risques de conflits sont Co-construits avec les parties prenantes, élaborés et testés.

Activités principales

Elles seront structurées autour de trois composantes thématiques complémentaires pilotées et animées par une composante de coordination :

- **C1 : Production de connaissances** pour comprendre et accompagner les stratégies d'adaptation
- **C2 : Co-conception d'innovations** pour améliorer l'accessibilité aux ressources agropastorales
- **C3 : Co-élaboration outils d'aide à la décision (OAD)** avec les acteurs des comités locaux et de la plateforme pastorale pour faciliter l'adaptation au changement climatique et contribuer à la prévention et gestion des risques;
- **C4:** Coordination et animation du projet.

Le projet a démarré ses activités le 1^{er} novembre 2019. Compte tenu de la pandémie de Covid 19, le projet n'a pas pratiquement exercé durant une année. C'est ainsi qu'il a bénéficié d'une prolongation d'un an supplémentaire sans effet financier. Il est financé à hauteur de 3 millions d'euros.

➤ La Plateforme Pastorale du Tchad (PPT)

La plateforme pastorale est une structure étatique créée par un arrêté ministériel de 2014. C'est un cadre multi acteurs regroupant les ministères sectoriels du développement rural et les faitières de la société civile œuvrant dans le monde rural.

La mission principale de la PPT est d'améliorer les politiques publiques en faveur du développement pastoral. Elle bénéficie de l'appui de l'AFD à travers le programme PASTOR (programme structurant de développement pastoral) de mettre œuvre trois actions, notamment ;

- 1- L'Education en milieu nomade;
- 2- La santé mixte;
- 3- Suivi et entretien des ouvrages hydrauliques.

La PPT a engagé des dialogues politiques autour de deux thèmes majeurs :

- La regionalization de la strategie nationale de developpement pastoral (SNDP);
- La securisation du foncier.

3.4.4 Communication sur la Composante 3 du Projet ACCEPT:

Composante 3: Co-élaboration outils d'aide à la décision (OAD) avec les acteurs des comités locaux et de la plateforme pastorale pour faciliter l'adaptation au changement climatique et contribuer à la prévention et gestion des risques de conflits :

Résultat attendu : Des nouveaux outils d'aide à la décision pour une meilleure prévention et gestion des risques de conflits sont co-construits avec les parties prenantes, élaborés et testés.

Activité 3.1 : Co-conception d'outils d'aide à la décision adaptés au contexte local et à l'évolution des ressources naturelles et la variabilité du climat

Activité 3.2 : Renforcement des capacités et formations des parties prenantes via les OP (pasteurs, agropasteurs, agriculteurs) aux outils de prévention et de gestion des conflits

Etats de lieux des structures de gestion de conflits agropastoraux bénéficiaires des actions du projet :

- **Le projet appuie 17 CEM : 5 CEM départementaux, 4 CEM sous-préfectoraux et 8 CEM cantonaux.**
- Le champ d'action des CEM : rayon de 30-65 Km et 47- 118 Villages et ferricks.
- La composition des bureaux de CEM varie selon le statut ou la taille (8- 32 membres avec la présence des femmes dans les bureaux).
- Le premier CEM (Bedjondo) a été créée en 1986 lors des évènements intercommunautaires meurtriers du Sud;
- Le dernier CEM a été mise en place le projet ACCEPT à Bouna (CEM sous-préfectoral) le 20/05/2022.

Les lois portant réglementation des associations au Tchad :

- L'article 5 de l'ordonnance N° 027/ INT/ SUR du 28 juillet 1962 et l'article 7 du décret n°62-165/ INT/ SUR du 25 Août 1962.
- Loi N° 013-2010, régissant les chefferies cantonales et traditionnelles de la république du Tchad.

Les lois portant organisations et attributions des chefferies coutumières et traditionnelles du Tchad

Loi N° 013-2010, régissant les chefferies coutumières et traditionnelles de la république du Tchad.

Cette loi donne mandat aux chefferies coutumières et traditionnelles de s'impliquer aux côtés des administrateurs dans les opérations de prévention, de médiation, de gouvernance locale des conflits intercommunautaires

Les différents outils Co-élaborés

- Le procès-verbal de constat agricole ;
- Le procès-verbal de constat pastoral ;
- L'engagement communautaire ;
- Un rapport de médiation et de conciliation ;
- Un manuel de bon médiateur.

Guide de création et de fonctionnement des comités d'entente et de médiation

1. **Vision** : Contribution à la cohésion sociale en milieu rural
2. **But** : Prévenir et gérer les conflits agro-pastoraux (sans coups et blessures)

Objectifs :

- ✓ Les Comités d'Entente et de Médiation (CEM) ont pour objectifs généraux la prévention et la gestion des conflits pastoraux et agropastoraux par la recherche de consensus, la paix et l'entente dans les approches et mécanismes de résolution;
- ✓ Ces comités sont appelés à servir d'instance locale de dialogue et d'actions solidaires entre les communautés pastorales, agropastorales et agricoles dans les domaines suivants :
 - la sensibilisation des pasteurs et agropasteurs à la prévention des conflits violents liés le plus souvent à l'accès aux ressources agropastorales; le recours à la médiation, la facilitation locale du dialogue comme mode de résolution pacifique des conflits liés aux couloirs de transhumance;
 - le renforcement de la résilience des communautés pastorales et agropastorales afin les pressions anthropiques sur les ressources naturelles et la vulnérabilité du climat ;
 - la lutte contre les formes de discriminations intercommunautaires basées sur l'appartenance ethnique, religieuse dans les règlements des conflits entre les pasteurs et les agropasteurs ;
 - la promotion d'un développement local intégré des activités pastorales et agropastorales ;

Statuts et Missions de CEM

Une fois créés et rendus opérationnels, les CEM peuvent se constituer en des "Comités cantonaux, sous préfectoraux, départementaux de Médiation et Conciliation".

En tant que Instance locale d'Intérêt Public, les CEM sont placés sous tutelle du Cantonnât, de la sous-préfecture ou de du département, du Ministère de l'Administration du Territoire. Ils peuvent bénéficier des appuis techniques et matériels des Ministères sectoriels (Ministère de l'Elevage et le Ministère de l'Agriculture, Hydraulique, environnement, etc).

Domaines d'actions des Comités d'Entente et de Médiation

Les CEM ont pour missions d'agir au quotidien dans leurs zones géographiques d'actions (Canton, Sous-préfecture, Département) en vue d'asseoir à terme l'ancrage local d'une culture de prévention des conflits violents liés à la gestion des ressources naturelles et agropastorales entre les pasteurs, les agropasteurs et les agriculteurs dans le respect des Us et Coutumes locales.

Domaines d'actions interdites aux CEM

1. Ne pas aborder des conflits non agro-pastoraux
 - Les conflits conjugaux,
 - Les vols de bétails ;
2. Ne pas tenter ni gérer les conflits quand il y a coups et blessures

Prochaines étapes du processus/ Appui aux CEM

Axe 1 : Appui au recadrage fonctionnel et à l'extension des CEM

1. Procéder à la restructuration de l'architecture fonctionnelle des CEM existants selon le modèle proposé lors des ateliers locaux de restitution et validé par l'atelier national ;
 - Composition (effectif)
 - Nombre de postes dans les bureaux,
 - Effectif des membres du bureau et des conseillers
2. Etudier avec les CEM les opportunités d'une extension cartographique des CEM dans les nouveaux sites potentiels identifiés ;
3. Concevoir et produire des modules de formation des membres des anciens et nouveaux CEM :

Mod 1	La stratégie de collecte des données, de compilation et transfert des outils de rapportage des activités des CEM (PV de conciliation, PV de constats, rapports des réunions de coordination, etc. ;)
Mod 2	La facilitation locale à la prise des décisions : Concept approche et outils :
Mod 3	La prévention, la médiation, les négociations, la conciliation
Mod 4	L'organisation et la conduite des dialogues communautaires (Focus Groups, des Causeries débats, des Tribunes d'Expression Populaire, des dialogues inter acteurs membres des OP) ;
Mod 5	Elaboration, Mise en œuvre et Suivi des Plans Simples d'Actions (PSA)
Mod 6	L'organisation et la gestion des réunions de coordination locale et départementale

Axe 2 : Appui en Kit de travail des membres des CEM (liste des besoins identifiés)

<ul style="list-style-type: none">- Tees short ;- Casquettes ;- Gilets avec logo des CEM;- Bottes ;- imperméables ;- Fournitures de bureau (rames de papiers, bics, book note, enveloppes, chemises cartonnées, etc.);	<ul style="list-style-type: none">- Mégaphones de communication et sensibilisation ;- Registre des conflits- Sacs de rangements ;- Banderoles de visibilité- Badges d'identification ;- Appareils photos pour la matérialisation des preuves lors des constats ;
---	---

Axe 3 : Appui à la formation groupée des CEM aux outils de facilitation locale de dialogue et d'engagement communautaire

1. Organiser des sessions de formation des anciens et nouveau membres des CEM sur les rôles et missions, l'appropriation des outils de décision et la tenue des registres des conflits agropastoraux ; activité réalisée
2. Soutenir les CEM dans la production et la mise en œuvre de leurs Plans Simples d'Actions (PSA) dans les différents sites pilotes du projet;
3. Soutenir les CEM dans l'organisation des dialogues inter-acteurs et communautaires (pasteurs, agropasteurs et agriculteurs) à travers la facilitation locale des Focus groups, des Causeries débats, des Tribunes d'Expression Populaire, du Dialogue local sur des questions.

Axe 4 : Appui à la mise en place d'un système de collecte, d'analyse, de compilation et de transmission périodique des rapports d'activités des CEM vers le Site web de la Plateforme pastorale

Produire et mettre à la disposition des CEM des outils de collecte des données et de décisions rendues sur la résolution et la gestion des conflits agropastoraux à savoir : PV de constats des dégâts agricoles et pastoraux, PV de conciliation, Registre des conflits agropastoraux (conflits résolus, non résolus, en instance); activité réalisé

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de collecte des données, de compilation, et de transfert périodique des données vers le Site Web de la Plateforme pastorale sous la supervision du coordinateur de la composante 3 du projet ACCEPT suivant la chaine suivante : CEM/Visa du Chef de Canton/Chef de secteur/Coordonnateur composante 3;

3.5 LES VISITES DE TERRAIN

3.5.1 Voyage à Birni :

Le 26 octobre 2022 à partir de 10h 15mn, la délégation PPT/ACCEPT-SPCNCR, à sa tête le secrétaire permanent du CNCR a quitté Niamey pour Birni, une ville située à 100 Km au Sud-ouest. Ce déplacement a pour seul objet de rencontrer la Commission Foncière Départementale (COFODEP) de Birni.

Arrivée à Birni aux environs de 12h 45mn, la délégation PPT/ACCEPT-SPCNCR a été reçue par le préfet du Département de Birni et président du COFODEP, Mr Idi Baoutchi. Après une brève présentation de nos civilités au Préfet, une rencontre d'échanges avec quelques membres du COFODEP a eu lieu dans le bureau du préfet.

En effet, le Secrétaire permanent Mr Idi Leko, dans son mot introductif, a situé l'assistance du mobile de la délégation auprès de COFODEP de Birni qui est l'une des instances départementales de CNCR la plus performante et active. Il a ensuite présenté la mission qui est composée de cadres du projet ACCEPT, des chefs traditionnels et de la société civile du Tchad, venue en voyage d'échanges auprès du Code Rural du Niger.

Le préfet de Birni a ensuite pris la parole pour souhaiter la chaleureuse bienvenue à la délégation tchadienne, tout en expliquant la COFODEP, sa composition, ses missions et rôles ainsi que ses démembrements.

La Composition du COFODEP de Birni :

- Un president (le prefet);
- Un secretaire permanent;
- Les representants des services déconcentrés de l'Etat (ministers de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique, de l'environnement, de la peche et de l'aménagement du territoire, le développement communautaire, le cadastre, les affaires domaniales, l'alphabétisation, le développement social, génie rurale);
- Les representants de la société civile (producteurs du developpement rural);
- Tous les chefs traditionnels du departement.

La mission et le rôle du COFODEP :

- Le contrôle, la coordination de l'application et de la vulgarisation du Code Rural dans le département ;
- La participation aux études d'impact pour l'élaboration du schéma d'aménagement foncier ;
- Participation à L'élaboration du schéma d'aménagement foncier ;

- La coordination et la synthèse des activités des secrétariats permanents des communes et la transmission de leurs rapports au Secrétariat Permanent régional ;
- La coordination au niveau départemental des activités des commissions foncières communales ;
- L'archivage au niveau départemental des fichiers et des dossiers fonciers ruraux de chaque commune
- Gestion du SIFR/ départemental

En effet, certains membres de la Commission foncière sont membres automatiquement du fait de leur fonction. C'est le cas des autorités administratives (préfet, maire), des autorités coutumières (chef de canton, chef de groupement, sultan) et des services techniques. Les conseillers municipaux eux sont désignés par une délibération du conseil communal. Ces membres sont donc membres de la Cofo tant qu'ils exercent la fonction qui leur a permis d'être désignés. Les représentants des producteurs ruraux par contre sont désignés par le collectif de leurs structures pour un mandat de 3 ans renouvelable.

Les points d'échanges :

Après ces exposés bien précis, des discussions et échanges ont eu lieu autour des points suivants :

- ✓ La mission du COFODEP ;
- ✓ Le mode de designation des representants des faitieres des producteurs;
- ✓ Le dispositif du COFODEP;
- ✓ Le role du prefet dans le COFODEP;
- ✓ Le systeme de relais des information du COFODEP;

- ✓ Les moyens déployés pour les actions de sensibilisation des éleveurs par rapport aux dates de fermeture et de clôture des champs;
- ✓ La question des titulaires des éleveurs ;
- ✓ Le rôle des chefs traditionnels dans le COFODEP;
- ✓ La composition et la mission des commissions paritaires de gestion de conflits.

Les points d'échanges ont ressorti clairement selon les textes du Code les rôles et les missions de chaque poste et de chaque corporation représentée dans les COFODEP :

- Le préfet joue le rôle de la police rurale;
- Les chefs traditionnels jouent le rôle de conciliateurs;
- Le COFODEP joue le rôle d'expertise (évaluation et constatation);
- Les commissions paritaires sont créées pour gérer les conflits agropastoraux;

Il faut retenir que les représentants des faitières sont désignés par leurs structures qui les sanctionnent par les procès-verbaux. De même toutes les activités réalisées par les commissions du Code rural sont sanctionnées par les procès-verbaux surtout pour les cas de règlements de conflits qui sont transmis à l'administration (préfet) et à la justice.

Il faut noter que chaque village administratif comporte une commission foncière de base (COFOCOM). Ces Cofob sont mis en place à travers une guide élaborée par le code rural. Le financement de ces Cofob se fait selon les textes du Code rural à une redevance de 1000F cfa pour la délibération des actes et 3% pour achat de terrain ou d'n champs.

3.5.2 Voyage à Kollo :

Le 28 octobre 2022 à partir de 09h 45mn, la délégation PPT/ACCEPT-SPCNCR, à sa tête le secrétaire permanent du CNCR a quitté Niamey pour Kollo, une ville située à 50 Km au Sud-est de Niamey. La délégation a rencontré la Commission Foncière Départementale (COFODEP) de Kollo.

Arrivée à Kollo à 11h 05mn, la délégation PPT/ACCEPT-SPCNCR a été reçue par le préfet du Département de Kollo, président du COFODEP, Mr Ibrahim Kiamogo. Aussitôt la présentation de la civilité au Préfet, une rencontre d'échanges avec quelques membres du COFODEP a eu lieu dans le bureau du préfet.

En effet, le Secrétaire permanent Mr Idi Leko, dans son mot introductif, a situé l'assistance du mobile de la délégation auprès de COFODEP de Kollo qui est l'une des instances départementales de CNCR. Il a ensuite présenté la mission qui est composée de cadres du projet ACCEPT, des chefs traditionnels et de la société civile du Tchad, venue en voyage d'échanges auprès du Code Rural du Niger.

Le préfet a ensuite pris la parole pour souhaiter la chaleureuse bienvenue à la délégation tchadienne, tout en expliquant la COFODEP, sa composition, ses missions et rôles ainsi que ses démembrements.

La Composition, les missions, les rôles du COFODEP de Kollo sont les mêmes dans les départements dont le Code rural couvre.

Les points d'échanges ont ressorti clairement l'application des textes du Code rural, les rôles et les missions de chaque poste et de chaque corporation représentée dans les COFODEP :

Il faut noter que la particularité de Kollo, c'est un département qui englutit la capitale Niamey avec 11 communes et 9 cantons. Ainsi les communes qui encerclent Niamey ont de sérieux problèmes de fonciers urbains et ruraux dont les COFOCOM gèrent avec tact ;

En ce qui concerne les conflits agropastoraux causés par le phénomène d'accaparement des ressources naturelles et de domaine de l'Etat, le non-respect des dates de libération des champs (récoltes tardives, descente précoce des éleveurs) et les obstructions des couloirs de transhumance et des alentours des mares. Le COFODEP organise souvent des fora pour expliquer les textes réglementaires et les caravanes de sensibilisation. Il renforce également les capacités de ces acteurs sur ces textes.

La dynamique du dispositif du code rural est l'existence des cartes géo référencées de chaque département. En plus de ce dispositif, le préfet organise des réunions trimestrielles avec tous les responsables des communes et les chefs de canton. Il faut le rappeler qu'il a le pouvoir de mobiliser la police rurale en cas de refus ou de non-respect d'une décision du COFODEP ou COFOCOM.

3.5 Entretien avec le chef de Canton de Liboré (15Km):

Du chemin de retour, la délégation a rencontré le chef de canton de Liboré et ses notables dans son palais. L'entretien a été axé sur les points suivants :

- La structuration du canton;
- Son rôle au sein des démembrements du Code rural;
- Les conflits fonciers et agropastoraux;
- Les dispositifs de sa gestion ou de son règlement.

Il ressort de ces échanges que la chefferie cantonale est composée des villages, quartiers et tribus. Les chefs de canton jouent le rôle des conseillers aux seins de COFODEP et sont selon les textes de la république les agents de développement et des conciliateurs en cas des conflits. Les chefs de village sont les présidents des COFOB et les textes du Code rural prévoit en cas de conflits, la création d'une commission paritaires de règlement de conflits qui essaye de concilier les parties protagonistes. Un procès-verbal est établi à cet effet, en cas de refus, ce procès-verbal de non conciliation est établi et transmis à la Justice avec copie à l'administration (préfet).

Les points de discorde entre les COFO et les communautés : la publication d'un dossier (terrain ou champs) de vente qui ne fait pas l'unanimité.

IV. LES RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES.

4.1 Recommandations

A l'endroit du CNCR du Niger :

1. Prendre véritablement en compte la préoccupation des chefferies cantonales des expropriations de leurs terres et de morcellement ou accaparement des ressources partagées ;
2. Faire impliquer les chefferies cantonales dans le dispositif de la Commission foncière en occupant un rang intermédiaire entre la COFOB et la COFOCOM ou COFODEP ;

A l'endroit de l'Etat Nigerien :

1. Mettre à la disposition du SPCNCR des moyens humains, financiers et matériels (vehicules) à fin de rendre effective et operationnelle les COFOB dans tous les villages nigeriens ;
2. Creer une institution automone au profit des chefferie traditionnelle du Niger à l'image du celle du Tchad pour permettre aux autorités traditionnelles de jouer pleinement leurs roles ;

A l'endroit de la PPT et du Projet ACCEPT :

1. Elaborer et mettre en place un systeme d'informations sur le pastoralisme (le foncier pastoral) ;
2. Elaborer et mettre en oeuvre des systemes d'amenagement agropastoral en impliquant tous les acteurs des secteurs de developpement rural;
3. Formalisation d'un cadre de concertation sur le pastoralisme entre PPT/Tchad – ROPEN/Niger.
4. Mise en place un groupe watsapp PPT/ACCEPT-CNCR.

A l'endroit de l'Etat tchadien/Ministère de l'Elevage et des Productions Animales:

1. Renforcer la PPT/MEPA avec des textes et lois sur le pastoralisme à l'image du Code Rural du Niger ;
2. Mettre en place un système de formation continue sur le système de collecte de données sur le pastoralisme et les ressources partagées des acteurs et cadres de la PPT et de la DOPESSP/MEPA ;
3. Harmoniser l'approche de gestion des données et information par la définition d'un minimum de principe directeur à traavers la PPT pour la mise en place des SIFP (Systeme information fonciere et pastorale)

4.2 Conclusion et perspectives

Les objectifs de ce voyage d'échange ont été atteints dans la mesure où les participants ont :

- 1 Pris connaissance des différentes étapes et méthodes concourant à la mise en place du Code Rural Nigerien ;
- 2 Compris les missions et les responsabilités du Code Rural et ses démembrements ainsi que sa composition et son ancrage institutionnel et juridique qui constitue sa force ;
- 3 Compris le mécanisme de circulation des informations entre les bases (COFOB et les commissions paritaires) et le SPCNCR à travers le SIF ;
- 4 Apprécié les résultats atteints par le CNCR ;
- 5 Echangé sur les possibilités de l'amélioration de mise en œuvre d'une telle approche, une fois de retour dans leur pays et particulièrement à la PPT.

Les perspectives qui se dégagent après cette mission sont :

- ✓ La formation et l'appui conseil, le plutôt possible, des CEM, des Chefs traditionnels et des acteurs de la PPT sur le système de collecte et gestion des données sur le pastoralisme

(ressources partagées) et les conflits agropastoraux à l'image du Code Rural du Niger afin d'améliorer le dispositif de la PPT/ACCEPT mise en place et de réponse en vue de faire face aux éventuelles conflits agropastoraux ;

- ✓ La dotation et le financement des activités prévues dans le cahier de charge du Composante 3 ACCEPT, notamment toutes les activités prévues dans le document dit " les prochaines étapes" recommandés lors l'assise nationale de validation des OAD à Ndjamena et apprécié par le CR.

ANNEXES

AGENDA DE LA VISITE D'ECHANGES

DATE	ACTIVITES	RESPONSABLES
Samedi 22 Octobre 2022	Accueil à l'aéroport et installation à l'hôtel	Chauffeurs: Al hassan et Hisseinou
Dimanche 23 Octobre 2022	Journée non ouvrable, repos	Hôtel
Lundi 24 Octobre 2022	Briefing de la délégation par le Secrétaire Permanent du Comité National du Code Rural du Niger Visite de courtoisie à : Monsieur Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture	SPCNCR
	Communications du CNCR : - Communication sur le processus d'élaboration du Code Rural suivie d'échanges	Mr Abdel RAZAK
	- Communication sur la prévention et gestion de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles suivie d'échanges	Mr Maman Sani A
	- Communication sur l'Elevage pastoral: justification technique suivie d'échanges.	Dr Abouba
Mardi 25 Octobre 2022	- Entretien avec la Plate-Forme Paysanne (PFP)	SPCNCR – PFP
	- Entretien avec le Rassemblement Démocratique des Femmes du Niger (RDFN)	SPCNCR-RDFN
	- Réunion d'échanges avec les PTF du Niger	SPCNCR-GIZ
	- Entretien avec le Réseau des Femmes pour la Paix au Niger (REFEPA)	SPCNCR-REFERPA
Mercredi 26 Octobre 2022	- Communication sur le projet ACCEPT et la Plateforme Pastorale du Tchad (PPT)	SEP/PPT Mr Nadif
	- Voyage à Birni (à 100km) - Rencontre d'échanges avec la Commission Foncière Départementale (COFODEP/CR)/ Birni	COFODEP/CR

Jeudi 27 Octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec la Haute Autorité de la Consolidation de Paix (HACP) - Communication sur la Composante 3 du Projet ACCEPT 	R3/ACCEPT
Vendredi 28 Octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Voyage à Kollo (à 50km) - Rencontre d'échanges avec la Commission Fonciere Departementale (COFODEP/CR)/Kollo - Entretien avec le chef de Canton de Liboré (15Km) 	COFODEP/CR
	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec le Chef de Canton de Karma 	SPCNCR
Samedi 29 Octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec le Reseau des Organisations des Pasteurs et Eleveurs du Niger (ROPEN) - La mise au point sur le voyage d'échanges entre les deux parties - Fin de mission 	SPCNCR-PPT/ACCEPT- ROPEN
Dimanche 30 Octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Départ de la délégation 	Chauffeurs : Al hassan et Hisseinou

Liste des participants aux échanges et entretien avec l'équipe de la mission du voyage d'étude PPT/ACCEPT auprès du code rural du Niger

N°	Nom et prénom	Organisation	Fonction	Adresse mail	Téléphone
1	Salifou Ousmane	SP/CNCR	Expert Agronome		+22796478166
2	Idi Leko	SP/CNCR	SPP	idi_leko@yahoo.fr	+22796176222
3	Ahmed Mohamed Nadif	Plateforme past/Tchad	S .Exécutif permanent	Nadif1959@gmail.com	+23566293911
4	Abdelkerim Kasira	Chefferie de canton Moukoulou	Chef canton, vice-président du CEM Dép		+23566742509
5	Tirhamdoun Constant	Comité d'entente et de médiation	Président du CEM du Mandoul Occidental		+23562102556
6	Mara Baye Alifa Mahamat	Chefferie cantonale	Chef canton, président d'honneur du CEM		+23566614718
7	Oumarou Habibou	SP/CNCR	Cadre		+22796588065
8	Oumar Sy Omar	SP/CNCR	Juriste		+22796066887
9	Mato Maman	SP/CNCR	SIG/cartographe		+22791343658
10	Ousmane Ahmat Hadji	Projet ACCEPT	Responsable de la Composante 3	ousmanahmathadji@gmail.com	+23566213480
11	Alinon Koffi	CIRAD/ACCEPT	ATS au projet ACCEPT	Koffi.alinon@gmail.com	+23562851813
12	Maman Sani Amadou	MSA	Expert foncier		+22796262190
13	Mme Boubacar Kadidja	SP/CNCR	Géographe		+22796293461
14	Garba Bakoye Ibrahim	SP/CNCR	Géographe		+22796080522
15	Kadri Haidou Illiassou	SP/CNCR	Géo/ aménagiste		+22790181155
16	Rabo djika Nana hadiza	SP/CNCR	SAF/ SP/CNCR		+22790656906
17	Mahamadou Maraliya	SP/CNCR	Géographe		+22791322566
19	Dognon Hubert	SP/CNCR	Géographe		+22790900112
20	Mme Amina Ousmane	SP/CNCR			+22790307419
21	Mm Nafissatou Boureima	SP/CNCR	Juriste		+22789515852
22	Abdoul-Razak H. Hankaraou	SP/CNCR	Géographe		+22796401292
23	Ousmana Hassane Beidi	SP/COFODEP/BIRNI	SP		+22796586169

24	Aboubakar Sedikou	COFODEP/BIRNI	Rep. des éleveurs		+22796296765
25	Idi Baoutchi	Administration et COFODEP	Préfet et président du COFODEP		+22796278957
26	Mamoudou Moukaila	Administration	SG du Département, personne ressr		+22796250415
27	Zakari Issoufou	DDA/Boboye	Directeur , membre du CODODEP		+22798992496
28	Boubakar Insa Mahamada	COFODEP/Birni/Jeunes	Rep de Jeunes, membre du COFO		+22796232211
29	Boubé Djibrilla	AT/DC	Directeur, membre COFODEP		+22796571987
30	Mahamadou Salifou	Organisation paysanne	Président, membre du COFODEP		+22796059677
31	Mme Hadiza Sidikou	Org. des femmes AFN	Président, membre du COFODEP		+22796729595
32	Mme Fodi Halima	Initiative femme ANED/RDFN	Membre	Fodihalima@yahoo.fr	+22790357729
33	Mme Manga Reka Camara	College des femmes/RDFN	Chargée de Genre	Camarakia28@gmail.com	+22791631241
34	Haoua Noma	College de femmes/RDFN	Membre		+22796269463
35	Mélé Farata	College de femmes/RDFN	Membre	Fannam77@yahoo.fr	+22790067585
36	Aicha Manga	College de femmes/RDFN	Membre		+22797594926
37	Zeinabou Daouda	College de femmes/RDFN	Membre		+22797359727
38	Mme Mamani Safouratou	College de femmes/RDFN	Membre		+22790110908
39	Mme Hima Fatimatou	College de femmes/RDFN	Membre		+22796981321
40	Amadou Sayo	Projet Terres fearvie/USAID	Conseiller tech au projet	Amadou.sayo@winrock.org	
41	Sangaro Daouda	GIZ	Expert	Douada.sangare@giz.de	
42	Chabbert Sacquin	PASEFA	Coordonnateur		+22782621929
43	Dr Sow Mamaaou Mbaou	GIZ/Cooperation Allemande	Responsable C2, animateur groupe T		+22796171919
44	Sani Rigo	Delegation union europeenne	Expert		+22796590188
45	Rodriceme Batiarou	FTCA	Expert		
46	Ing borg	Fao-siege	Experte		
47	Salley Mahamane	PFPN	Expert	Saleymahamane81@gmail.com	+22796501929
48	Issoufou Adama Abdou	PFPN	Conseiller		+22796870085
49	Idrissa Moumoune	PFPN	Resp. Formation		+22790392223
50	Saidou Zakari	REFEPA	Coordonnateur technique de projet	Zaknasa@yahoo.fr	

51	Ibrahim Maisane Alassane	REFEPA	Coordonnatrice Nationale	Malhassane51@gmail.com	
52	Mme Boukar Yagana Dioula	HACP/Niger	SG/A		+22796978253
53	Boubacar Hamidou	HACP/Niger	DRS		°22796286129
54	Dr Moma Maham Mahamu	HACP/Niger	Conseiller technique		+22792138662
55	Habibou ibrahim	HACP/Niger	Conseiller technique		+22780111132
56	Zamecnik Mathieu	HACP/Niger	Conseiller technique		+22792763050
57	Ibrahim Yacouba Ramatou	HACP/Niger	DPGC		+22796270655
58	Ibrahim Kiamogo	Administration/Prefecture	Préfet, président du COFODEP/Kollo	ibrahimabarmane89@gmail.com	+22796197225
59	Mahamadou Adamou	COFODEP	Secrétaire Permanent	Mahamadoucofodep@gmail.com	+22798631238
60	Tankari Mayaki abdelkader	COFODEP	Membre		+22796742028
61	Seyni Bordjé	COFODEP	Membre		+22796373420
62	Bouba Mama	COFODEP	Membre		+22796660538
63	Guida Alzouma	Chefferie cantonale de Liboré	Représentant de chef de canton		+22790359554
64	Assoumana Alzouma	Chefferie cantonale de Liboré	Chef de canton		+22789473934
65	Harouna Mamkoula	Chefferie cantonale de Liboré	Chef de village de Gueriguindé /Zarma		+22796874537
66	Habibou Moussa Touré	Chefferie cantonale de Liboré	Chef de village de Koira Koukou		+22796192605
67	Abdou Yacouba	Chefferie cantonale de Liboré	Chef de village de Tchardifarou		+22790292491
68	Salifou Hassane	Chefferie cantonale de Liboré	Chef de village de Tonkobango		+22780345063
69	Amirou Abdoulaye Nouhou	Chefferie cantonale de Karma	Chef de canton	amiroukarma1103@gmail.com	
70	Amadou Halilou	ROPEN	Président	ropenniger@yahoo.fr	+22796290849